

# À VENIR

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N°5 // JANVIER-FÉVRIER 2008

## ÉCOLE NATIONALE DE PJJ

### Bientôt

#### une résidence étudiante

A Roubaix, le directeur de la PJJ en a posé la première pierre. *p. 2*

## UNION EUROPÉENNE

### La PJJ à l'heure de l'Europe

Le ministre néerlandais de la Justice en visite dans le Nord *p. 2*

## ALSACE

### Un nouveau BEX mineurs

Le TGI de Saverne lance son bureau d'exécution des peines (BEX) Mineurs. *p. 3*

## ART CONTEMPORAIN

### Le Paris de la sculpture

L'administration centrale de la PJJ expose les œuvres de jeunes placés en centre éducatif fermé. *p. 3*

## points de vue

### Stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

Etienne APAIRE, président de laMILDT - Dr Michel BOTBOL, psychiatre *p. 6*

## portrait

### Bouillant de cultures

Laurent HUET, substitut au parquet Mineurs de Paris. *p. 8*

## AMÉNAGEMENT DE PEINE

# Objectif insertion

A Compiègne, le recours au placement sous surveillance électronique permet à des mineurs condamnés de poursuivre une formation professionnelle. *Suite page 4*



**Alsace****Ferme éducative renforcée**

M. Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, a visité le 24 janvier le centre éducatif renforcé associatif du Climont. Après que la directrice de l'établissement a expliqué l'enjeu des travaux de la ferme en termes de responsabilisation, les mineurs ont pris la parole pour présenter les activités d'entretien des animaux. La visite s'est achevée par une discussion ouverte autour d'un goûter préparé par les jeunes.

**Aquitaine****Audit et contrôle**

Inscrit dans le projet stratégique régional, le contrôle des établissements et services prenant en charge des mineurs, quel qu'en soit le fondement juridique, est une mission prioritaire. Programmé en amont ou organisé suite à des événements signalés, il peut être exclusivement mené par la DPJJ ou conjointement avec le Conseil général. Ainsi, en 2008, 10 services des secteurs public et associatif seront contrôlés.

**Bourgogne – Franche-Comté  
Brainstorming**

Le 25 janvier 2008, la direction régionale a réuni ses cadres à Dijon. Mettre en commun leurs interrogations et propositions d'actions dans le cadre de la réorganisation territoriale de la PJJ pour respecter les prescriptions de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), débattre de l'avenir de la région, réfléchir à la fonction de contrôle et à la déclinaison du projet stratégique national de la direction, tel était l'objectif de cette journée riche en échanges.

**RÉSIDENCE ÉTUDIANTE DE L'ENPJJ****La première pierre est posée**

**JEUDI 10 JANVIER**, Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, a posé, à Roubaix, la première pierre de la résidence étudiante pour les élèves de l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) en présence de Jean-Pierre Balduyck, président de la SEM Ville renouvelée, de Pierre Dubois, premier adjoint au maire de Roubaix, de Jean-Louis Daumas, directeur de l'ENPJJ, et de Jean-Pierre Chirat, directeur régional de la PJJ. Le directeur de la PJJ a salué et souligné, dans son allocution, la précieuse construction " *pierre après pierre, de ce partenariat avec la ville de Roubaix* ". Prévue pour accueillir élèves et intervenants exté-



Le directeur de la PJJ entouré de MM Dubois, Daumas et Balduyck

rieurs, la résidence est située à deux rues de la mairie de Roubaix et à une centaine de mètres de l'école. Composée de trois ailes, elle sera constituée de 180 chambres, 20 studentes, trois salles de travail, des salons de télévision ainsi qu'un espace détente,

en complément de la crèche publique et des quatre espaces à vocation commerciale.

La résidence livrée par lot à partir de mars 2009. Les élèves de l'ENPJJ seront hébergés en chambre d'hôtel, le temps nécessaire aux travaux. ■

**COOPÉRATION EUROPÉENNE****Echanges avec le ministre de la Justice néerlandais**

**INVITÉ** par le garde des Sceaux dans le cadre de la préparation de la présidence française de l'Union européenne et de la construction de l'espace judiciaire européen, le ministre néerlandais de la justice, Ernst Hirsch-Ballin, a visité l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Quiévrechain le 5 février. Cette visite venait illustrer les propos tenus la veille lors du dîner organisé à Lille. Autour de la table, Monsieur le ministre, Madame Elisabeth Pelsez, conseillère pour les affaires européennes, les chefs

de Cour, le directeur adjoint de l'administration pénitentiaire et les directeurs régionaux des services pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse ont échangé sur le traitement de la délinquance juvénile.

En fin d'année 2007, la banlieue d'Amsterdam a été touchée par des violences urbaines. Ces événements ont renforcé la volonté de réforme de la justice pénale des mineurs de M. Hirsch-Ballin. Débat et visite de l'EPM ont donc permis à ce dernier d'apprécier la pertinence du binôme surveillant-éduca-



M. Ernst Hirsch-Ballin

teur et de la collaboration des deux administrations sur ce projet commun. L'effort de la France en termes de continuité de l'action éducative après la détention a également retenu toute son attention. ■

## BEX MINEURS

### Pari réussi à Saverne

LE BUREAU D'EXÉCUTION des peines (BEX) mineurs du TGI de Saverne (Bas-Rhin) n'aurait jamais vu le jour sans la volonté conjointe du juge des enfants, du parquet, des directions départementales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des services de probation et d'insertion pénitentiaire (SPIP) de Strasbourg.

Opérationnel depuis le 25 janvier, le BEX, service du greffe, accueille, une fois par mois, les mineurs à l'issue de l'audience. Situé à proximité du tribunal pour enfants, il permet

d'assurer la continuité de l'action judiciaire entre le prononcé de la peine et sa mise à exécution.

Le mineur, accompagné de son représentant légal, est reçu par un éducateur chargé de lui expliquer la décision qui vient d'être prononcée. Souvent incomprise à l'audience, elle peut ainsi lui être exposée, à nouveau, dans un contexte moins solennel et plus apaisé que dans l'enceinte d'un tribunal. C'est aussi l'occasion pour les éducateurs d'engager, en temps réel et de façon systématique, la première

étape de l'exécution des sanctions éducatives et des peines. Une réactivité essentielle sur le plan éducatif. Les victimes ne sont pas oubliées et peuvent être orientées par le BEX vers des associations ayant vocation à les accompagner. Cette prise en charge rapide ne peut que renforcer la cohérence et l'effectivité des décisions des juges des enfants. Un pari réussi pour cette juridiction qui a su mobiliser les énergies pour donner à la chaîne pénale la réactivité qui doit être la sienne pour être porteuse de sens. ■

#### EPM DE MEYZIEU

### Faire face au drame

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis 2004, un mineur a mis fin à ses jours en détention à l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Meyzieu (Rhône).

Suite à ce décès survenu lundi 4 février, Rachida Dati, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, ont exprimé leurs condoléances à la famille du mineur puis se sont rendus samedi 9 février à l'EPM afin d'apporter leur soutien à l'ensemble des personnels, et saluer leur engagement dans ces dispositifs novateurs. ■

#### EXPOSITION

### L'art s'empare de Michelet

LE SITE MICHELET, bâtiment du ministère de la Justice hébergeant notamment l'administration centrale de la PJJ, a vu son hall se transformer en galerie d'art contemporain. Les sculptures réalisées par des mineurs placés au centre éducatif fermé de La Rouvellière à Allones (72), géré par l'association Montjoie, ont été exposées pendant les mois de janvier et de février. Déjà exposés en préfecture de la Sarthe, bustes, animaux, arbre, personnages et objets ont tous été conçus à partir de matériaux de récupération, "réhabilités" sous l'égide du plasticien Didier Déret. C'est au milieu de ces œuvres d'art que le directeur de la PJJ a présenté ses



CRÉDIT : DPJJ/G. MERZI

voeux aux agents de l'administration centrale et aux directeurs régionaux en présence notamment des jeunes artistes et du directeur du CEF, M. Mustapha Labzae. Devant le succès de cette première exposition, l'initiative sera poursuivie. ■

## Bretagne – Pays-de-la-Loire

### Inauguration d'un EPM

Le 31 janvier, l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) d'Orvault (44) a été inauguré en présence des directeurs de l'administration pénitentiaire et de la PJJ. D'une capacité de 40 places à l'ouverture, il atteindra progressivement 60. Cinq mineurs y ont été affectés le 5 février. A terme, l'ensemble des jeunes des quartiers des mineurs d'Angers et de Nantes y seront transférés.

## Centre – Limousin – Poitou – Charentes

### La santé en images

Pour la 5e année consécutive, la direction régionale a organisé un concours photos. Sept services se sont penchés pendant plusieurs mois sur le thème "Santé et Argent". L'unité éducative d'activités de jour de Bourges s'est vu remettre le 1er prix le 16 janvier dernier. Organisée à Niort (79), la remise des prix était précédée d'activités pédagogiques (Quizz sur la santé et ateliers graphiques). Une réussite qui sera reconduite.

## Haute et Basse Normandie

### Convention sur les rails

Le 21 janvier 2008, Pierre-Mary Armand et Jacques Frossard, respectivement directeurs régionaux de la PJJ et de la SNCF, ont signé une convention pour la mise en œuvre d'actions conjointes de prévention et de lutte contre la délinquance des mineurs (travail d'intérêt général - TIG - et réparation pénale). Il s'agit de la déclinaison de l'accord cadre national signé en 2007 par le garde des Sceaux et la présidente de la SNCF.

**Île-de-France****A l'heure de l'Europe**

Le centre d'action éducative et d'insertion (CAEi) de Paris et les Centres d'entraînement aux méthodes de l'éducation active (CEMEA) organisent des échanges avec l'Allemagne et le Portugal destinés à sensibiliser les mineurs à la citoyenneté européenne et au respect de l'autre. En mai 2006, dix mineurs français partaient à Hambourg, puis Paris a accueilli les délégations en novembre 2007. L'ultime étape, Lisbonne, est prévue pour avril 2008.

**Languedoc-Roussillon  
Sport et citoyenneté**

Le 1<sup>er</sup> tournoi citoyen de futsal s'est déroulé le 18 février à Saint-André-de-Sangonis à l'initiative du centre d'action éducative et d'insertion de Montpellier. Il réunissait lycéens, jeunes sous main de justice, vétérans et sportifs atteints de handicap. Organisé dans le cadre de la prévention de la délinquance par l'acceptation des différences, ce tournoi a mobilisé de nombreux partenaires municipaux (Lodève et Gigean) et associatifs (Hérault Sport et FFF).

**Lorraine-Champagne-Ardenne****Penser l'intervention éducative en QM**

Lors des journées d'animation régionale le 25 janvier à Nancy, Frédéric Phaure, directeur au bureau des méthodes et de l'action éducative de la DPJJ, est intervenu sur les aménagements des peines et a enrichi les échanges du groupe de travail sur l'intervention éducative en quartiers des mineurs (QM). Prochaine invitée : Léonore Le Causne, ethnologue, auteure de l'ouvrage *Avoir 16 ans à Fleury*.

## PLACEMENT SOUS SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

Suite de la page 1

**Des peines pas comme les autres**

**COMMENT CONCILIER** exécution de peine et insertion professionnelle ?

Pour Anne-Sophie Ternisien, directrice du centre d'action éducative (CAE) de Compiègne, " *le placement sous surveillance électronique (PSE) est, pour les mineurs en bonne voie, libres au moment de leur condamnation à une peine inférieure ou égale à un an, une solution intéressante* ".

En clair, pour les jeunes présentant des gages de réinsertion-formation professionnelle, notamment ce type d'aménagement de peine est possible... dès lors qu'ils en font la demande au magistrat. Hors le rapport rendu sur le jeune demandeur, le CAE est alors mandaté pour effectuer une enquête de faisabilité : vérification de l'existence d'une ligne téléphonique fixe au domicile du jeune



CRÉDIT : DAP

La pose d'un bracelet électronique au domicile d'un mineur

et du bon règlement des factures correspondantes. Ensuite, " *nous tenons une audience contradictoire, avec le parquet, le mineur, ses représentants et son avocat* ", précise Marie Vanhaecke, juge des enfants.

Si le PSE est accordé, un agent de l'administration pénitentiaire de la Maison d'arrêt se déplace au domicile du condamné et

procède à sa mise sous écrou puis à la pose du dispositif sur la ligne téléphonique et le jeune. Une fois l'équipement posé, des appels sont passés régulièrement, à des heures où il a l'obligation d'être à son domicile.

En cas d'absence, le CAE se rend sur place afin de contrôler la situation et en tirer les conclusions. Mais il n'y a eu aucune difficulté pour " *les deux des six jeunes demandeurs qui en ont bénéficié après enquête. Tous deux étaient assidus à leur formation, dans un milieu familial soutenant, bien conscients de la valeur et de la portée de cet aménagement, car ils avaient déjà connu la détention* ". Le dernier en date, après avoir exécuté sa peine sous PSE, bénéficie aujourd'hui d'une protection jeune majeur. Il devrait décrocher son CAP sous peu. ■

**Article 20-9 de l'Ordonnance de 45**

Modifié par la loi 2004-204 du 9 mars 2004, il dispose qu'" *en cas de condamnation prononcée par une juridiction spécialisée pour mineurs, le juge des enfants exerce les fonctions dévolues au juge de l'application des peines par le code pénal et le code de procédure pénale, jusqu'à ce que la personne condamnée ait atteint l'âge de vingt et un ans* ".

La préparation de l'exécution, la mise en œuvre et le suivi des condamnations, notamment en ce qui concerne le respect des obligations imposées au mineur condamné, sont confiées au service public de la protection judiciaire de la jeunesse désigné par le juge des enfants. Ces transferts de compétence sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. ■

ORGANISATION DE LA JUSTICE DES MINEURS

## Un magistrat coordonnateur de la justice des mineurs, un interlocuteur désigné pour la PJJ

LE DÉCRET DU 4 FÉVRIER 2008, vient modifier le code de l'organisation judiciaire dans sa partie relative à la justice des mineurs. Les magistrats pour enfants, acteurs de premier plan de la justice des mineurs, ont du faire face aux évolutions de la délinquance et aux mutations de la protection de l'enfance. La valorisation et la réorganisation de la justice des mineurs sont apparues souhaitables. Le décret du 4 février 2008 vient structurer le fonc-

tionnement interne des juridictions tout en poursuivant un objectif d'efficacité et de fluidité des relations avec les partenaires. Il prévoit la désignation d'un juge des enfants coordonnateur chargé d'organiser le service de la juridiction des mineurs et les relations de celle-ci avec les services qui mettent en oeuvre les mesures. Le magistrat désigné adressera au moins une fois par an, un rapport sur l'activité du TPE au président du TGI. Le conseiller

délégué à la protection de l'enfance établira quant à lui un rapport sur le fonctionnement des TPE du ressort de la CA. Le premier Président transmettra ces rapports avec ses observations, au ministre de la justice. ■

### ERRATUM

Un erreur s'est glissée dans notre précédent article consacré à la structuration juridique des services.

Nous y faisons mention des services territoriaux éducatifs d'investigation. Il fallait lire services territoriaux éducatifs d'insertion (STEI).

MESURE D'ACTIVITÉ DE JOUR (MAJ)

## Une mesure de milieu ouvert soutenue par des activités d'insertion

LA CIRCULAIRE RELATIVE à l'application dans les services et les établissements de PJJ de la MAJ a été signée le 18 février 2008. Elle précise le cadre d'intervention et les modalités de cette nouvelle mesure éducative introduite par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et définie à l'article 16 ter de l'ordonnance du

2 février 1945. La MAJ offre un cadre juridique à la prise en charge des mineurs dans les dispositifs d'insertion. Les services devront pouvoir garantir si nécessaire un accueil immédiat du jeune. Pendant la durée de la mesure, douze mois maximum non renouvelables, le travail éducatif visera le soutien à la scolarité, la res-

colarisation, ou la mobilisation et la valorisation des potentialités du jeune à travers la dominante d'activité désignée par le magistrat. L'articulation avec l'ensemble des établissements scolaires et des dispositifs existants de l'Education Nationale ou de réussite éducative relevant de la politique de la Ville, sera capitale. ■

### QU'EST-CE QUE C'EST ? La liste d'activités

LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT de la liste des activités sont déterminées par le décret du 26 décembre 2007. Etablie par le juge des enfants après avis du procureur de la république, consultation des organismes publics compétents et sur proposition du directeur départemental de la PJJ, la liste doit proposer des acti-

tivités à dominante scolaire ou professionnelle. Seules les activités organisées par les établissements et services du secteur public, ou les structures et personnes morales habilitées spécifiquement par la PJJ pourront figurer sur la liste. Cette dernière devra être révisée au moins une fois par an. ■

### Midi-Pyrénées

#### Former pour réorganiser

La direction régionale a mis en place un programme de formation, sur la gestion financière notamment, afin de favoriser la réorganisation des services dans le cadre de la mobilité des personnels. En 2008, les agents inscrits à des concours seront également formés et les cadres de la DR mobilisés pour corriger leurs épreuves d'entraînement.

### Nord – Pas-de-Calais

#### La PJJ à la fac

Le 24 janvier, Marie Demon, conseillère technique à la direction régionale, a présenté la PJJ aux étudiants de master "Administration générale - Lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme" de l'université Lille 3. L'histoire, l'organisation, les missions et métiers de l'institution ont nourri les échanges. Les actifs de demain ont marqué un vif intérêt pour ce séminaire.

### Outre-Mer

#### Une visite historique



Cela faisait 10 ans qu'un directeur de la PJJ ne s'était pas rendu en Outre-Mer. Soucieux d'associer tous les services déconcentrés aux évolutions en cours, Philippe-Pierre Cabourdin s'est rendu en Guyane puis en Martinique. Entre le 19 et le 26 février, où il a rencontré les professionnels de l'institution, les magistrats et l'ensemble des partenaires institutionnels de chacune des deux îles.

**Picardie****Le MEN prend le relais**

Le 21 janvier dernier, M. Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, s'est rendu au collège Guy Mareschal d'Amiens. Les représentants des institutions présents lui ont présenté les actions locales de lutte contre les violences scolaires, dont le dispositif relais de l'Oise. La matinée s'est achevée par la visite de la classe relais du collège.

**Provence – Al pes – Côte d'Azur – Corse****La musique, un tremplin**

La société Milonga (vente d'instruments de musique) s'était inscrite dans le dispositif de parrainage dès sa création et propose depuis 2007 des ateliers musicaux au centre d'action éducative et d'insertion et à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille. Ces actions seront reconduites en 2008. Une nouvelle convention tripartite avec la DRPJ et la DIRSP a été signée le 4 février à l'EPM.

**Rhône – Al pes – Auvergne****La " quille " pour Jo**

Jo Guichou a fait valoir ses droits à la retraite après 41 ans de services actifs. Le directeur de la PJJ ainsi que le premier président de la Cour d'appel de Chambéry et ancien directeur de la PJJ, le procureur général près la Cour d'appel de Lyon, élus locaux, dirigeants d'associations et personnels de la PJJ... Tous avaient répondu présents pour saluer celui qui a su fédérer les acteurs de la Justice en instaurant des relations interinstitutionnelles de très grande qualité.

**A PROPOS DES STAGES DE SENSIBILISATION AUX DANGERS DE L'USAGE DE PRODUITS STUPÉFIANTS****Etienne APAIRE****Président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)**

LA CONSOMMATION de l'ensemble des produits illicites a augmenté de façon spectaculaire ces dix dernières années. Le cannabis est de très loin le produit stupéfiant le plus consommé. L'idée répandue de sa faible nocivité a contribué à en banaliser la consommation.

La cocaïne, dont la consommation a doublé en 5 ans, est tout aussi inquiétante. Elle touche désormais les couches sociales moyennes et le milieu festif. C'est pourquoi, la loi du 5 mars 2007 a introduit un nouveau dis-



CRÉDIT : D.R.

positif : le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants. Il permet de cumuler sanction (au frais de l'usager avec un maximum

prévu de 450 €), transmission d'informations sur la dangerosité des drogues et réaffirmation de l'interdit qui pèse sur la consommation de drogues. Le public visé par ces stages est essentiellement l'usager peu ou pas encore dépendant pour qui une mesure plus symbolique de type rappel à la loi ne semble pas adaptée. Le cahier des charges des stages de sensibilisation élaboré de manière interministérielle sous notre pilotage est en ligne sur le site de la MILDT, [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr). ■

**Michel BOTBOL****Psychiatre, chargé du dossier Santé mentale à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse**

CONCERNANT LE CANNABIS dont l'usage est important chez nos publics, l'interdiction légale n'enraye pas les représentations tendant à banaliser ce toxique, voire à valoriser les transgressions auxquelles il donne lieu. En associant à une sanction pécuniaire non négligeable une information sur les risques sanitaires et judiciaires liés à l'usage de stupéfiants, ces stages permettent de sortir de l'opposition entre sanction et éducation, opposition qui a souvent pour effet de laisser sans réponse significative -pour eux- ceux qui sont insensibles aux seuls rappels sym-

boliques à la loi. Ces stages, réalisés par des associations placées sous le contrôle du délégué du procureur de la République ou du service de la protection judiciaire de la jeunesse, constituent un moyen de prendre en compte l'acte de consommation comme un acte de transgression qu'il faut reconnaître comme tel pour lui donner son sens. Le jeune doit utiliser le stage pour réfléchir à sa consommation. Cela suppose de sa part une adhésion minimale -même sous contrainte- et un accompagnement après le stage pour en assurer les effets. Même si les éduca-



CRÉDIT : DPJJ / J.F. LAUNAY

teurs et les psychologues de la PJJ n'interviennent pas directement dans ces stages, ils peuvent être le pré requis pour nouer un lien avec des jeunes pour qui l'agir est une fuite contre le sens et l'affect. ■

## JEU DE SOCIÉTÉ

**“ Place de la loi ” nouvelle version**

“ NUL N’EST CENSÉ ignorer la loi ”... mais qui la connaît ? C’est sur cette base qu’était née la première version de “ Place de la loi ” conçu par le Juge des enfants Jean-Pierre Rosenczweig avec l’aide de juristes, de travailleurs sociaux, d’enseignants, réunis dans l’Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes (APCEJ).

Organisé pour faire intervenir adultes et enfants, Le jeu se présente comme un



parcours dans la ville. Chaque joueur lance le dé, avance son pion, tire une carte et répond à la question correspondant à la couleur de sa case, tandis qu’un Maître du jeu consulte le Livre des lois, aiguille les joueurs et organise la discussion. Une nouvelle version aux adolescents et aux adultes est désormais disponible. ■

[www.apcej.com](http://www.apcej.com)

## SPORTS

**Challenge Michelet 2008 : A vos marques !**

L’ORGANISATION par la direction régionale Ile-de-France du Challenge Michelet, rencontre annuelle multisports (football, basketball, athlétisme, cross, escalade, natation) de la PJJ - 15 délégations françaises, une délégation européenne, plus de 400 participants se concrétise. La première rencontre avec les autres directions régionales participantes à cette 36<sup>e</sup> édition a eu lieu le 22 janvier 2008. Le calendrier, les lieux d’hébergement, les installations sportives, les partenaires et services associés à la manifestation ont été dévoilés aux délégations.

L’accueil très favorable du département du Val-d’Oise

et du Conseil régional d’Île-de-France confirme la dynamique insufflée par l’équipe d’organisation. Plus de 100 jeunes des unités éducatives d’activité de jour (UEAJ) de la PJJ IDF, accompagnés de leurs éducateurs et professeurs techniques, vont s’investir dans la mise en oeuvre et l’accompagnement de cette aventure en matière d’accueil, de restauration, d’animation (ateliers santé, accueil européen ...), d’édition de supports (journal du Challenge, vidéos). Inscrite dans une pédagogie de projet, cette implication des services d’activités de jour est l’occasion de rencontres et d’échanges sur leurs pratiques. ■

## FIN DU CNFE-PJJ

**Naissance officielle de l’ENPJJ**

LE 1<sup>ER</sup> MARS, le CNFE a changé de nom et est devenu, quelques mois avant son déménagement, l’Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse. C’est par arrêté qu’elle tourne une page de son histoire et s’ouvre largement à tous ceux qui ont en charge les mineurs sous main de justice.

La première action sous le nom de l’ENPJJ sera à des-



tinuation des diplômés bac+2 en situation difficile, qui souhaiteraient devenir éducateur. Les dossiers d’inscription à la classe préparatoire intégrée sont en effet actuellement diffusés dans les PTF et les DR. ■

## AGENDA

DATE	ÉVÉNEMENT
25 et 26 mars 2008	Séminaire des directeurs régionaux et départementaux de la PJJ
28 mars 2008	Des cinés la vie - Cinémathèque de Paris
16-27 avril 2008	Rencontres de la Villette à Paris
2-10 mai 2008	Rêves de gosse : Bourgoin-Jallieu - Lons-le-Saunier - Orléans - Reims - Le Bourget - Vannes - La Roche-sur-Yon - Tarbes - Sète
19-24 mai 2008	36 <sup>e</sup> Challenge Michelet (Val d’Oise)
29-31 mai 2008	9 <sup>e</sup> édition des Rencontres Scène Jeunesse à Aniane (Hérault)
7 et 8 juin 2008	Parcours du goût à Aubagne (Bouches-du-Rhône)

## LE CHIFFRE CLEF

+ 3,56%

C’est la hausse du nombre d’agents de la PJJ entre 2006 et 2007. 34,29% de ces personnels supplémentaires ont été affectés au milieu ouvert et 16,03% à l’hébergement. ■

LAURENT HUET, SUBSTITUT AU PARQUET MINEURS DE PARIS

# Bouillant de cultures

" **J'AI BEAU FAIRE.** *Tout m'intéresse*". Celui qui cite, souriant, Paul Valéry est substitut du procureur à P4, la section Mineurs du parquet de Paris. Entre les réunions sur la prévention en mairie, la formation de magistrats slo-

vaques, les audiences et les permanences, " *le quotidien est très varié, avec un pied dans la cité*", appuie Laurent Huet. Mais c'est une question d'habitude, après avoir été deux années durant substitut placé, c'est-à-dire parquetier volant : " *11 missions dans presque toutes les juridictions de la Cour d'Appel. Ce poste parisien en sortie d'école, je l'ai pris pour rejoindre mon amie et en fait, j'ai adoré*". Au menu : " *Stups et criminalité organisée, éco-fi, Assises, exécution des peines et deux missions au parquet mineurs de Paris...*" où il prend ses fonctions en 2006. Cette curiosité, presque avidité, à changer " *si possible tous les 2 ans*" de poste fait de lui un représentant emblématique des magistrats à peine trentenaires, pleins

d'envies : travailler " *à l'international*", à la Chancellerie ou dans la communication.

Pour autant, il revendique sa rigueur au quotidien, contrepartie implicite à son côté vibrionnant. " *S'il y a une évolution réelle du mineur entre la commission de l'infraction et le jugement, il faut en tenir compte, même avec ceux pour qui*

*on est tenté de requérir deux mois ferme avec exécution provisoire*". C'est en cela qu'il estime que " *l'ordonnance de 45 est un texte précieux*", notamment en ce qu'il affirme la primauté de l'éducatif. Pour autant, l'accélération de la réponse judiciaire ne lui pose pas de difficulté si les parcours éducatifs qui en découlent sont là. " *L'enjeu de la justice des mineurs, c'est sa crédibilité vis-à-vis des usagers. C'est difficile quand on juge un an après les faits*". Au pénal, il a beaucoup d'affaires de stupéfiants, d'extorsion et d'atteintes aux biens. Il note une augmentation des " *phénomènes singuliers*"

«  
**Tout  
 m'intéresse**  
 »



CRÉDIT : DPJJ / J.-F. LAUNAY

- recel de Vélib, *happy slapping* ... - " *trop médiatisés*". Il n'est d'ailleurs pas favorable aux caméras en audience, ce qui revient à nier le droit à l'oubli des mineurs, " *l'essence même de cette justice particulière*". Il a renoncé à la télévision, pris des cours

d'histoire de l'art au Musée du Louvre, se déclare l'heureux titulaire d'un abonnement illimité dans les cinémas parisiens, parlera d'un film qui l'a marqué : *Le dernier voyage du juge Feng...* ou l'histoire d'un magistrat chinois ambulante. ■



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avenirs / DPJJ / Ministère de la Justice - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 77 69 78

Directeur de la publication Philippe-Pierre Cabourdin • Rédacteur en chef Jean-François Launay

Rédaction Yves Blondel, Laurence Cavé, Stéphane Idrac, Eugénie Marie, Guillaume Merzi

Correspondants régionaux Fabrice Audebrand, Gilles Belair, Nadine Chaïb, Séverine Chardin, Denis Collinet,

Vincent Coulon, Manuel Feig, Philippe Gourichon, Martine Joly, Frédérique Mathieu, Dominique Périgois,

Christelle Philippot, André Ronzel, Marie-Line Somnier, Magali Tchatat, Yves Vandenberghe

Réalisation graphique Estelle Aguilera (SCICOM) - Alain Jaspard • Impression-Routage Qualipromo

